

67

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 novembre 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM MORI, APPRILL, - WALTER, SCHIELLEIN, TROG

8) Vente de terrains de construction : - Rue Hattenweg - Rue du Puits à PREUSCHDORF.

La Communauté de Communes est propriétaire de terrains dans la zone UB le long du RD28 (Hattenweg) et de la rue du Puits à PREUSCHDORF, d'une surface estimée à 60 ares.

Sur cette zone sont situés deux anciens puits de pétrole (Puits I et IV) délimités sur leur périmètre de protection par une clôture qui a été posée par la DRIRE alsace.

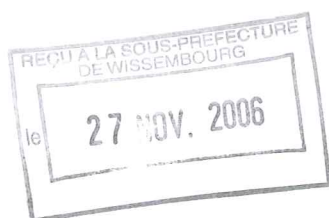
Considérant qu'il n'y a plus de projet d'aménagement du terri- l de la part de l'Etat, ces terres pourraient être vendues comme terrains d'habitations individuelles, tel que prévu dans le PLU, quelques travaux seront nécessaires au préalable :

- débroussaillage et nettoyage,
- arpentage des lots constructibles.

Les conditions de vente seront décidées lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite le Président à :

- Demander un certificat d'urbanisme à la commune de PREUSCHDORF pour cette zone.
- A faire débroussailler et nettoyer les zones constructibles
- A faire arpenter les lots sur un front de route de ~20ml par lot.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 24 novembre 2006

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-628 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

